

BAREME DES HONORAIRES

Honoraires de **TRANSACTION** € T.T.C **maximum**

Vente immobilière : hors VEFA, immobilier d'entreprise ou commerces et droit au Bail

Prix de vente ttc	Honoraires ttc *
Jusqu'à 59 999 €	5000 €
de 60 000 à 99 999 €	8 000 €
de 100 000 à 149 999 €	9 000 €
de 150 000 à 199 999 €	6 %
de 200 000 à 249 999 €	5,5 %
de 250 000 à 299 999 €	5 %
de 300 000 à 349 999 €	4,5 %
de 350 000 à 399 999 €	4,25 %
de 400 000 à 599 999 €	4 %
Plus de 600 000 €	3,75 %

Cas d'Inter-cabinet : Nos honoraires ne dépasseront pas les valeurs exprimées au présent barème ainsi que la valeur indiquée sur le mandat de vente et/ou de recherche consenti par le mandant.

* Les honoraires peuvent être négociés de manière exceptionnelle.

Honoraires de **TRANSACTION** € T.T.C **maximum**

Vente immobilière : Terrain à bâtir

Prix de vente ttc	Honoraires ttc *
Jusqu'à 99 999€	8 000 €
de 100 000 à 199 999 €	10 000 €
de 200 000 à 299 999 €	12 000 €
Plus de 300 000 €	14 000 €

Cas d'Inter-cabinet : Nos honoraires ne dépasseront pas les valeurs exprimées au présent barème ainsi que la valeur indiquée sur le mandat de vente et/ou de recherche consenti par le mandant.

* Les honoraires peuvent être négociés de manière exceptionnelle.

Honoraires de **TRANSACTION** € T.T.C **maximum**

Vente immobilière : BOX

Prix de vente ttc	Honoraires ttc *
Prix unique	3 500 €

Cas d'Inter-cabinet : Nos honoraires ne dépasseront pas les valeurs exprimées au présent barème ainsi que la valeur indiquée sur le mandat de vente et/ou de recherche consenti par le mandant.

* Les honoraires peuvent être négociés de manière exceptionnelle.

Honoraires de **TRANSACTION** € T.T.C **maximum**
Vente immobilier d'entreprise ou commerces et droit au Bail

Prix de vente ttc	Honoraires HT *	Honoraires ttc *
Jusqu'à 149 999€	12 %	14,4 %
de 150 000 à 299 999 €	11 %	13,2 %
de 300 000 à 599 999 €	10 %	12 %
Plus de 600 000 €	8 %	9,6 %

Cas d'Inter-cabinet : Nos honoraires ne dépasseront pas les valeurs exprimées au présent barème ainsi que la valeur indiquée sur le mandat de vente et/ou de recherche consenti par le mandant.
* Les honoraires peuvent être négociés de manière exceptionnelle.

Honoraires de **LOCATION** € T.T.C maximum

Plafonds des honoraires payés par le locataire:

✓ **12 € TTC par m² en zone très tendue :**

la zone A bis soit Paris ainsi que certaines communes des départements 92, 93, 94, 95 et 78 ;

✓ **10 € TTC par m² en zone tendue :**

la zone géographique correspondant aux territoires des communes dont la liste est annexée au Décret du 10 Mai 2013 relatif au droit d'application de la taxe annuelle sur les logements vacants (Article 232 du CGI) ;

✓ **8 € TTC par m² en zone non tendue :** le reste du territoire.

Décret Legifrance sur les zones tendues

✓ **Prestations de réalisation de l'état des lieux:** Le plafond est fixé à **3 € TTC par m² de surface habitable**, quelle que soit la zone concernée (sachant que ce montant s'ajoute aux autres prestations).

Plafonds des honoraires payés par le bailleur :

Montant T.T.C : Maximum 1 mois de loyer hors charge

Exigibilité :

- Les honoraires de location sont dus au jour de la signature du contrat de bail de location
- Les honoraires de rédaction de l'état des lieux sont dus au jour de sa réalisation

Plafonds des honoraires pour les baux commerciaux :

- ✓ **15 % HT** du montant du loyer annuel.

Plafonds des honoraires pour les boxes et place de parking :

- ✓ **140 € TTC** à la charge de chacune des parties.

